



Déclaration de vente de tv

Par **Damien**, le **10/02/2011** à **11:00**

Bonjour,

Je vais peut-être être amené à vendre des téléviseurs à des sociétés (magasins, hôtels, ...)
Dans l'article 1605 quarter du CGI, il est indiqué que la vente de TV entre professionnels,
n'impose pas de déclaration de a part du vendeur.

Quelles est cette notion de "professionel" ?

est-ce qu'elle s'oppose à la notion de "particulier"? Cela voudrait dire que si je vend une télé à
une société, il n'y a pas de déclaration à faire?

Merci.